

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1654

30 juin 2012

SOMMAIRE

Alleray S.à.r.l.	79374	Pioneer Capital S.A.	79347
Altice B2B Lux Holding S.à r.l.	79354	Pioneer Holding S.A.	79347
Atelier Jungblut succ. Juan Morales S.à r.l.	79382	Ptolémée S.A.	79386
Beltelecom s.à r.l.	79351	Qualisys International S.A.	79367
Build Holding 2 S.à r.l.	79392	Quintana S.à r.l.	79349
Centaur Luxco S.à r.l.	79363	Real Estate Business & Investments Con- sulting Company (Luxembourg) S.A. ...	79383
Conventum Asset Management	79373	Saga Conseil S.A.	79387
Corporate Operational Strategies	79387	Salzegg Sàrl	79364
Deng Mei Gao SC	79370	Secapital S.à.r.l.	79355
DGV Investment S.A.	79390	SINEQUANON Invest S.à r.l.	79349
DIF Infrastructure II Windenergy Luxem- bourg S.à r.l.	79391	Slim-Fit S.A.	79377
DIF RE Luxembourg S.à r.l.	79391	Smart Private Managers (Luxembourg) S.A.	79391
EDM Fund Management	79376	Sphynx 1 S.à r.l.	79374
FGP VI S.à r.l.	79392	Spinnaker Venture S.A.	79378
Final S.A.	79346	Spring Capital	79370
Glenn Arrow II Savile Row S.à r.l.	79379	Squirrel S.à r.l.	79372
IAS Fiduciaire S.à r.l.	79369	Stefano S.A.	79373
IFA Holding S.à r.l.	79350	Stemel Holding S.A.	79374
Il Mandarino S.à r.l.	79365	Stena Investment S.à r.l.	79378
Jeppsson S.A.	79367	STENA Royal S.à r.l.	79384
Landa Bay Mediainvest	79361	Stephan S.A.	79351
Le Caméléon S.à r.l.	79364	Stephan S.A.	79383
Locorlav Sàrl	79370	Sun Life (Luxembourg) Finance No. 2 Sàrl	79389
Loritanga S.A. SPF	79364	Swiss Re Europe Holdings S.A.	79387
LSP (Leidwanger Stéphane Participations) S.A.	79372	Taured S.A.	79362
Metropolitan Investment Corporation ...	79388	The Cio Office Company	79366
MGP Telex S.à r.l.	79372	Trident Fund Services (Luxembourg) S.A.	79368
Morgan Stanley Luxembourg Holdings S.à.r.l.	79379	Trident Luxembourg Holding	79375
M.T.G. S.à r.l.	79359	Vintage Investments S.à r.l.	79375
Orco Property Group	79376	Ypso Holding S.à r.l.	79361
Panattoni Swiss Development S.à r.l.	79357	Ysaphis S.A.	79375

Final S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 53.431.

L'an deux mille douze, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, lequel dernier reste dépositaire du présent acte.

A comparu:

La société anonyme de droit luxembourgeois dénommée société anonyme «FINAL S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, rue Jean Jaurès L-1836 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 53431. La société FINAL S.A. a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire alors de résidence à Dudelange, en date du 29 décembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 126 du 13 mars 1996, avec un capital actuel de EUR 1.143.367,62 (un million cent quarante-trois mille trois cent soixante-sept virgule soixante-deux euros) représenté par 7.500 actions (sept mille cinq cents) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement souscrites et libérées, ici valablement représentée par:

Monsieur Luc WITTNER, employé privé, demeurant professionnellement au 23, rue Jean Jaurès, Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 23 mai 2012.

Exposé

La société comparante, telle que représentée, requiert le notaire instrumentant d'acter ses déclarations faites en application de l'article 274 de la loi sur les sociétés telle que modifiée par la loi du 7 septembre 1987.

Elle constate:

Qu'en application de l'article 278 et suivants de la loi sur les sociétés telle que modifiée,

la prédite société anonyme de droit luxembourgeois dénommée «FINAL S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, rue Jean Jaurès L-1836 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 53431, constituée par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire alors de résidence à Dudelange, en date du 29 décembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 126 du 13 mars 1996,

au capital actuel de EUR 1.143.367,62 (un million cent quarante-trois mille trois cent soixante-sept virgule soixante-deux euros) représenté par 7.500 actions (sept mille cinq cents) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement souscrites et libérées,

détenant l'intégralité (100%) des actions représentant la totalité du capital social de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée «ULTIMAL S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, rue Jean Jaurès L-1836 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 62891,

constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 304 du 4 mai 1998,

au capital social de EUR 13.028.293,01 (treize millions vingt-huit mille deux cent quatre-vingt-treize virgule un euros) représenté par 854.600 (huit cent cinquante-quatre mille six cent) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement souscrites et libérées,

a absorbé cette dernière conformément au projet de fusion passé par acte authentique reçu par le notaire Cosita DELVAUX en date du 29 mars 2012, publié au Mémorial C n° 942 du 12 avril 2012, page 45.172.

Qu'aucune approbation de la fusion, ni par l'assemblée générale de «FINAL S.A.», ni par l'assemblée de «ULTIMAL S.A.», n'a été nécessaire, les conditions de l'article 279 ayant été observées. La fusion se trouvait réalisée un mois après le 12 avril 2012, date de la publication du projet de fusion au Mémorial C numéro 942, page 45.172, aucun associé d'une des sociétés concernées, spécialement de «FINAL S.A.», n'ayant requis la convocation d'une assemblée.

Qu'en ces circonstances, la fusion se trouve réalisée au 13 avril 2012, et a entraîné de plein droit et simultanément les effets visés à l'article 274, notamment:

- la transmission universelle, tant entre la société absorbée et la société absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante,
- et la société absorbée «ULTIMAL S.A.» a cessé d'exister.

Les frais des présentes sont à la charge de la Société.

Pour l'exécution des présentes, il est élu domicile par la Société comparante en son siège social à Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au comparant et interprétation lui donnée en langue française, le comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. WITTNER, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 30 mai 2012. Relation: RED/2012/702. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. ELS.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 31 mai 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012064893/65.

(120092266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

**Pioneer Holding S.A., Société Anonyme,
(anc. Pioneer Capital S.A.).**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 158.360.

In the year two thousand and twelve,

On the twenty-third day of May,

Before Us Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "PIONEER CAPITAL S.A.", a "société anonyme" with registered offices in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, incorporated by deed of notary Carlo WERSANDT, residing in Luxembourg, on 19 January 2011, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C" number 804 of 23 April 2011, modified by deed of the undersigned notary on 16 March 2012, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C" number 1068 of 26 April 2012, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B and number 158,360.

The meeting is opened with Mr. Jean FABER, chartered accountant, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, in the chair,

who appoints as secretary Mrs. Cathy KEMPENEERS, private employee, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

The meeting elects as scrutineer Mrs. Claude KRAUS, private employee, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state:

I.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary. The said attendance list and the proxies will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

II.- That the whole corporate capital being present or represented at this meeting and all the shareholders present or represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

III.- That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda:

Agenda:

Change of the name of the company from "PIONEER CAPITAL S.A." into "PIONEER HOLDING S.A." and subsequent amendment of article one of the articles of association of the company.

Then the meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

Resolution:

The general meeting resolves to change the name of the company from "PIONEER CAPITAL S.A." into "PIONEER HOLDING S.A." and to subsequently amend article one of the articles of association of the company, which will from now on have the following wording:

" **Art. 1. Name.** The name of the company is "PIONEER HOLDING S.A." (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles)."

There being no further business on the agenda, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of the document.

The deed having been read to the appearing persons, all known to the notary by their surname, name, civil status and residence, the Chairman, the secretary and the scrutineer signed with Us, the notary this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze,

Le vingt-trois mai,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "PIONEER CAPITAL S.A.", avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, constituée suivant acte reçu par le notaire Carlo WERSANDT, de résidence à Luxembourg, en date du 19 janvier 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 804 du 23 avril 2011, modifiée par le notaire instrumentaire en date du 16 mars 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1068 du 26 avril 2012, sous la section B et le numéro 158.360.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean FABER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Madame Cathy KEMPENEERS, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Claude KRAUS, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

Changement de la dénomination de la société de "PIONEER CAPITAL S.A." en "PIONEER HOLDING S.A." et modification subséquente de l'article premier des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution:

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société de "PIONEER CAPITAL S.A." en "PIONEER HOLDING S.A." et de modifier subséquemment l'article premier des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Dénomination.** Le nom de la société est "PIONEER HOLDING S.A." (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts)."

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: J. Faber, C. Kempeneers, C. Kraus, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 mai 2012. Relation: LAC / 2012 / 24393. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 5 juin 2012.

Référence de publication: 2012064571/100.

(120091238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2012.

SINEQUANON Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 14.000,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 137.652.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale du 29 mai 2012 que:

- L'Assemblée accepte la démission de BDO Compagnie Fiduciaire, ayant son siège social au 2 avenue Charles de Gaulle, L-2013 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B71178, de ses fonctions de Réviseur d'Entreprise avec effet immédiat,

- L'assemblée accepte la nomination de la société FPS Audit S.à r.l., ayant son siège social au 46 boulevard Grande Duchesse Charlotte - BP 2650 L-1026 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B159674, aux fonctions de réviseur d'entreprise avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2012.

Pour Sinequanon Invest S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012065108/21.

(120092211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

Quintana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4138 Esch-sur-Alzette, 1, place de l'Hôtel de Ville.

R.C.S. Luxembourg B 169.113.

—
STATUTS

L'an deux mille douze.

Le quatorze mai.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU

1.- Monsieur René QUINTUS, retraité, né à Esch/Alzette, le 14 mars 1946, demeurant à L-4252 Esch/Alzette, 32, rue Eugène Mousset,

2.- Madame Tania QUINTUS, gérante, née à Esch/Alzette, le 26 juin 1970, demeurant à L-4086 Esch/Alzette, 39, boulevard Pierre Dupong.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de: QUINTANA S. à r.l.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec petite restauration.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 3. Le siège social est établi à Esch/Alzette.

Art. 4. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2012.

Souscription

Le capital a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur René QUINTUS, prénommé QUATRE-VINGTS PARTS SOCIALES	80
2.- Madame Tania QUINTUS, prénommée VINGT PARTS SOCIALES	20
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à NEUF CENTS EUROS (€ 900,-).

Décisions

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les décisions suivantes:

I.- Est nommé gérant de la société:

- Madame Tania QUINTUS, prénommée

II.- La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature de la gérante.

III.- Le siège social de la société se trouve à 1, Place de l'Hôtel de Ville, L-4138 Esch/Alzette.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: R. Quintus, T. Quintus, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 mai 2012. Relation: EAC/2012/6300. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012064585/72.

(120091069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2012.

IFA Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 843.590,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.157.

En date du 30 septembre 2011, l'associé Euro Choice III Cooperative UA, avec siège social au 24, Claude Debussylan, 1082 MD Amsterdam, Pays-Bas, a transféré la totalité de ses parts sociales préférentielles rachetables de la manière suivante:

- 5.851 parts sociales préférentielles rachetables de classe A
- 5.848 parts sociales préférentielles rachetables de classe B
- 5.848 parts sociales préférentielles rachetables de classe C
- 5.848 parts sociales préférentielles rachetables de classe D
- 5.848 parts sociales préférentielles rachetables de classe E
- 5.848 parts sociales préférentielles rachetables de classe F
- 5.848 parts sociales préférentielles rachetables de classe G
- 5.848 parts sociales préférentielles rachetables de classe H
- 5.848 parts sociales préférentielles rachetables de classe I
- 5.848 parts sociales préférentielles rachetables de classe J
à Euro Choice III L.P., avec siège social au 6, New Street, JE2 3RA St Helier, Jersey
et

- 897 parts sociales préférentielles rachetables de classe A
- 900 parts sociales préférentielles rachetables de classe B
- 900 parts sociales préférentielles rachetables de classe C
- 900 parts sociales préférentielles rachetables de classe D
- 900 parts sociales préférentielles rachetables de classe E
- 900 parts sociales préférentielles rachetables de classe F
- 900 parts sociales préférentielles rachetables de classe G
- 900 parts sociales préférentielles rachetables de classe H
- 900 parts sociales préférentielles rachetables de classe I
- 900 parts sociales préférentielles rachetables de classe J
à Euro Choice III FCPR, avec siège social au 8, rue Royale, 75008 Paris, France.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 juin 2012.

Référence de publication: 2012065509/36.

(120092551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Stephan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 136.623.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012065100/9.

(120092262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

Beltelecom s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 19, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 169.166.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le trente et un mai.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Martial DEGROS, gérant de société, né à Bastogne (Belgique) le 30 janvier 1969, demeurant à B-6800 Li-
bramont, rue Fontaine aux Mûres, 11A.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va
constituer.

Titre I^{er} . Raison sociale, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront
le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés
commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi
que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à la vente au détail et en gros de tous produits de téléphone fixe ou mobile et ses accessoires, de matériel informatique (hardware et software) et de bureau, de matériel de sécurisation et d'alarme, de coffres-forts, à l'installation de ce matériel en site propre, au service après-vente et à tout ce qui en général dépend directement ou non de la vente de ces produits ainsi que de l'importation et l'exportation de ces produits.

Elle aura également pour objet la vente de matériel hi-fi, vidéo et audio, le commerce électronique (e-commerce), la création et l'hébergement de sites internet, l'achat et la vente de noms de domaines dans l'internet, la vente par téléphone et par catalogue de produits de téléphone, de matériel informatique, de bureau et de ceux repris ci-avant.

La société peut s'intéresser dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou faciliter l'écoulement de ses produits.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement. La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra enfin procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. La société prend la dénomination de "BELTELECOM s.à r.l."

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Winseler.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. Capital social, Apports, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre IV. Décisions et Assemblées générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V. Exercice social, Inventaires, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associé unique Monsieur Martial DEGROS, préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant ci-avant désigné, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. - Monsieur Martial DEGROS, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.

2. - La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.
3. - Le siège social est établi à L-9638 Pommerloch, Centre commercial Knauf Center, 19, route de Bastogne.
4. - La société décide de ratifier tous les contrats conclus et les démarches entreprises par l'associé en son nom préalablement à sa constitution.

Le comparant déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et agir pour son propre compte et certifie que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DEGROS, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 01 juin 2012. Relation: CAP/2012/2059. Reçu soixante-quinze (75,00 €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 5 juin 2012.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2012065948/144.

(120093085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Altice B2B Lux Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 21.451.435,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 158.466.

1. Le siège social de l'associé Third Cinven Fund (No. 1) Limited Partnership est désormais situé à Third Floor, Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey GY1 3PP.
2. Le siège social de l'associé Third Cinven Fund (No. 2) Limited Partnership est désormais situé à Third Floor, Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey GY1 3PP.
3. Le siège social de l'associé Third Cinven Fund (No. 3) Limited Partnership est désormais situé à Third Floor, Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey GY1 3PP.
4. Le siège social de l'associé Third Cinven Fund (No. 4) Limited Partnership est désormais situé à Third Floor, Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey GY1 3PP.
5. Le siège social de l'associé Third Cinven Fund (No. 5) Limited Partnership est désormais situé à Third Floor, Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey GY1 3PP.
6. Le siège social de l'associé Third Cinven Fund Dutch (No. 1) Limited Partnership est désormais situé à Third Floor, Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey GY1 3PP.
7. Le siège social de l'associé Third Cinven Fund Dutch (No. 2) Limited Partnership est désormais situé à Third Floor, Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey GY1 3PP.
8. Le siège social de l'associé Third Cinven Fund Dutch (No. 3) Limited Partnership est désormais situé à Third Floor, Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey GY1 3PP.
9. Le siège social de l'associé Third Cinven Fund US (No. 1) Limited Partnership est désormais situé à Third Floor, Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey GY1 3PP.
10. Le siège social de l'associé Third Cinven Fund US (No. 2) Limited Partnership est désormais situé à Third Floor, Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey GY1 3PP.
11. Le siège social de l'associé Third Cinven Fund US (No. 3) Limited Partnership est désormais situé à Third Floor, Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey GY1 3PP.
12. Le siège social de l'associé Third Cinven Fund US (No. 4) Limited Partnership est désormais situé à Third Floor, Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey GY1 3PP.
13. Le siège social de l'associé Third Cinven Fund US (No. 5) Limited Partnership est désormais situé à Third Floor, Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey GY1 3PP.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 juin 2012.

Référence de publication: 2012066010/36.

(120094732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Secapital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.305.

In the year two thousand twelve, on the twenty-third day of May.

Before M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

KRUK S.A., a joint stock company, with registered office in Ul. Legnicka 56, 54-204 Wroclaw, Poland,
duly represented by Mr Philippe PONSARD, ingénieur commercial, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal which after having been signed “ne varietur” by the appearing proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration,

acting as sole member of SECAPITAL S.à.r.l. (the “Company”), a société à responsabilité limitée de titrisation, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 108.305, incorporated on 17 May 2005 pursuant to a deed drawn up by Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” number 1045 of 15 October 2005.

The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time on 12 April 2012 pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary, not yet published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations”.

The sole member, represented as above stated, requests the undersigned notary to document the following:

First resolution

The sole member resolves to increase the Company’s corporate capital by an amount of PLN 9,636,000 (nine million six hundred thirty-six thousand Polish zloty) in order to raise it from PLN 430,461,000 (four hundred thirty million four hundred sixty-one thousand Polish zloty) to PLN 440,097,000 (four hundred forty million ninety-seven thousand Polish zloty) by the creation and issue of 9,636 (nine thousand six hundred thirty-six) new Class A corporate units with a nominal value of PLN 1,000 (one thousand Polish zloty) each, to be issued at par, against cash, and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued Class A corporate units, and to allocate the new Class A corporate units to Compartment A.

The sole member also resolves to increase the legal reserve related to Compartment A by an amount of PLN 963,600 (nine hundred sixty-three thousand six hundred Polish zloty) to raise it from PLN 26,365,300 (twenty-six million three hundred sixty-five thousand three hundred Polish zloty) to PLN 27,328,900 (twenty-seven million three hundred twenty-eight thousand nine hundred Polish zloty).

Subscription - Payment

Thereupon appears KRUK S.A., predesignated, represented as above stated, who declares to subscribe to the 9,636 (nine thousand six hundred thirty-six) newly issued Class A corporate units with a nominal value of PLN 1,000 (one thousand Polish zloty) each and to fully pay them up together with the amount of the legal reserve’s increase, by a contribution in cash, so that the total amount of PLN 10,599,600 (ten million five hundred ninety-nine thousand six hundred Polish zloty) is as of today at the free disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Second resolution

The sole member resolves to amend article five (5) of the Company’s Articles of Incorporation, which henceforth will read as follows:

“The corporate capital of the company is fixed at PLN 440,097,000 (four hundred forty million ninety-seven thousand Polish zloty) divided into 273,289 (two hundred seventy-three thousand two hundred eighty-nine) Class A corporate units, 27,342 (twenty-seven thousand three hundred forty-two) Class B corporate units, 7,873 (seven thousand eight hundred seventy-three) Class C corporate units, 24,385 (twenty-four thousand three hundred eighty-five) Class D corporate units and 107,208 (one hundred seven thousand two hundred eight) Class E corporate units with a nominal value of PLN 1,000 (one thousand Polish zloty) each, which have the same rights in all respects.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately three thousand Euros (EUR 3,000.-).

The capital and legal reserve increase is estimated at EUR 2,449,546.76 (exchange rate on May 22, 2012: PLN 1 = EUR 0.231098).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

KRUK S.A., société anonyme, ayant son siège social à Ul. Legnicka 56, 54-204 Wroclaw, Pologne, ici représentée par Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration donnée sous seing privé laquelle, signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement,

agissant en sa qualité d'associée unique de SECAPITAL S.à.r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée de titrisation, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 108.305, constituée en date du 17 mai 2005 suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1045 du 15 octobre 2005.

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu en date du 12 avril 2012 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'associée unique, représentée comme stipulé ci-dessus, requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de PLN 9.636.000 (neuf millions six cent trente-six mille zloty polonais) afin de le porter de son montant actuel de PLN 430.461.000 (quatre cent trente millions quatre cent soixante et un mille zloty polonais) à PLN 440.097.000 (quatre cent quarante millions quatre-vingt-dix-sept mille zloty polonais), par la création et l'émission de 9.636 (neuf mille six cent trente-six) nouvelles parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de PLN 1.000 (mille zloty polonais) chacune, émises au pair, libérées en numéraire et bénéficiant des mêmes droits et avantages que les parts sociales de catégorie A déjà existantes, et d'allouer les nouvelles parts sociales de catégorie A au Compartiment A.

L'associée unique décide également d'augmenter la réserve légale relative au Compartiment A à concurrence d'un montant de PLN 963.600 (neuf cent soixante-trois mille six cents zloty polonais) afin de la porter de son montant actuel de PLN 26.365.300 (vingt-six millions trois cent soixante-cinq mille trois cents zloty polonais) à PLN 27.328.900 (vingt-sept millions trois cent vingt-huit mille neuf cents zloty polonais).

Souscription - Libération

Ensuite a comparu KRUK S.A., prédésignée, représentée comme stipulé ci-dessus, qui a déclaré souscrire aux 9.636 (neuf mille six cent trente-six) nouvelles parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de PLN 1.000 (mille zloty polonais) chacune et les libérer intégralement, ensemble avec le montant de l'augmentation de la réserve légale, le tout moyennant versement en numéraire, de sorte que le montant total de PLN 10.599.600 (dix millions cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cents zloty polonais) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article cinq (5) des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à PLN 440.097.000 (quatre cent quarante millions quatre-vingt-dix-sept mille zloty polonais) représenté par 273.289 (deux cent soixante-treize mille deux cent quatre-vingt-neuf) parts sociales de catégorie A, 27.342 (vingt-sept mille trois cent quarante-deux) parts sociales de catégorie B, 7.873 (sept mille huit cent soixante-treize) parts

sociales de catégorie C, 24.385 (vingt-quatre mille trois cent quatre-vingt-cinq) parts sociales de catégorie D et 107.208 (cent sept mille deux cent huit) parts sociales de catégorie E d'une valeur nominale de PLN 1.000 (mille zloty polonais) chacune et qui ouvrent les mêmes droits à tous égards.”

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature, payables par la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à trois mille euros (EUR 3.000,-).

L'augmentation du capital et de la réserve légale est évaluée à EUR 2.449.546,76 (taux de change du 22 mai 2012: PLN 1 = EUR 0,231098).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. PONSARD, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 mai 2012. LAC/2012/24443. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 5 juin 2012.

Référence de publication: 2012064617/125.

(120091493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2012.

Panattoni Swiss Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 137.762.

DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the thirteenth day of April.

Before the undersigned Maître Jean SECKLER, notary public, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appears:

Panattoni Northern Europe Development B.V., a company incorporated and existing under the laws of the Netherlands, with registered office at Beech Avenue 54-80, NL-1119 PW Schiphol-Rijk, the Netherlands,

here represented by Mrs Catherine DELSEMME, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

The appearing party is currently the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of Panattoni Swiss Development S.à r.l. (the "Company"), with registered office at 203, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 137762, established by virtue of a deed of Maître Jean SECKLER, notary prenamed, dated March 19, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1129 of 7 May 7, 2008, and whose articles of incorporation have been modified by deed of the same notary Jean SECKLER, dated 15 July 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1978 of 13 August 2008.

The share capital of the Company presently amounts to thirty thousand euros (EUR 30,000.-), represented by three thousand (3,000) shares with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each.

The appearing party is currently the sole owner of all the shares of the Company.

The appearing party, as the sole shareholder of the Company, expressly declares to proceed with the anticipated dissolution of the Company.

The appearing party, as the liquidator of the Company, declares that all known liabilities of the Company have been settled.

The activity of the Company has ceased and all assets of the Company are transferred to its sole shareholder, who is personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those actually unknown, in the same way as the latter was liable; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.

The sole shareholder wholly and fully discharges the managers of the dissolved Company of their mandate as of today.
The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five (5) years at the Company's former registered office.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which will be borne by the Company as a result of the present shareholder meeting, are estimated at approximately seven hundred and fifty Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing person, the same signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le treizième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Panattoni Northern Europe Development B.V., une société constituée et existant selon le droit des Pays-Bas, dont le siège social est Beech Avenue 54-80, NL-1119 PW Schiphol-Rijk, Pays-Bas,

dûment représentée par Madame Catherine DELSEMME, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être soumise aux formalités d'enregistrement avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

La comparante est actuellement la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de Panattoni Swiss Development S.à r.l. (la "Société"), ayant son siège social au 203, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 137762, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire prénommé, en date du 19 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1129 du 27 mai 2008, et dont les statuts ont été modifiés par acte du même notaire Jean SECKLER date du 15 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1978 du 13 août 2008.

La Société a actuellement un capital social de trente mille euros (EUR 30.000,-), représenté par trois mille (3.000) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

La comparante est actuellement propriétaire de l'intégralité des parts sociales de la Société.

Par la présente la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que tout le passif connu de la Société est réglé.

L'activité de la Société a cessé; l'associé unique est investi de tout l'actif et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle, de la même manière que celle-ci y était tenue; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

L'associée unique donne décharge pleine et entière aux gérants pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cent cinquante euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date du dessus.

Et après lecture faite à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Catherine DELSEMME, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 avril 2012. Relation GRE/2012/1384. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 juin 2012.

Référence de publication: 2012065686/91.

(120093618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

M.T.G. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 87, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 169.126.

—
STATUTS

L'an deux mille douze,

Le vingt-neuf mai,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

Monsieur Marc THIEFELS, podologue-podothérapeute, né le 24 décembre 1977 à Luxembourg, demeurant à L-1145 Luxembourg, 70, rue des Aubépines.

Ledit comparant a requis le notaire instrumentaire de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes.

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet:

- la fabrication et la commercialisation d'outils de rééducation orthopédique, p.ex. la confection sur mesure et industrielle de semelles orthopédiques,
- la sous-traitance de semelles orthopédiques sur mesure,
- la commercialisation de chaussures de ville et de sport,
- la commercialisation d'articles de sport,
- la commercialisation d'articles relatifs à la podologie-podothérapie,
- d'assurer des formations.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 3. La société prend la dénomination de "M.T.G. S.à r.l.".

Art. 4. Le siège social est établi à Bertrange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les cent (100) parts sociales sont souscrites par l'associé unique, Monsieur Marc THIEFELS, prénommé.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que l'associé reconnaît.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Titre II. Administration - Assemblée Générale

Art. 9. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, nommés par l'assemblée des associés, qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

En tant que simple mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts lui appartenant.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente; chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 13. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 16. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 17. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Art. 18. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre V. Disposition générale

Art. 19. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Disposition transitoire:

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mille douze.

Evaluation des frais:

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400,00).

Décisions de l'associé unique:

Le comparant, représentant la totalité du capital social, a ensuite pris les décisions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à un.

2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Marc THIEFELS, prénommé.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant unique.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-8080 Bertrange, 87, route de Longwy.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Thiefels, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 mai 2012. Relation: LAC / 2012 / 24774. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 5 juin 2012.

Référence de publication: 2012064504/105.

(120091347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2012.

Landa Bay Mediainvest, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 129.940.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire en date du 28 mars 2012

1. Le siège social de la société a été transféré au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet au 1^{er} avril 2012.

2. La démission de Monsieur Jos HEMMER de son mandat de gérant a été acceptée avec effet au 1^{er} avril 2012.

3. A été nommé gérant pour une durée indéterminée avec effet au 1^{er} avril 2012:

Monsieur Christophe JASICA, né le 23.1.1976 à Rocourt, Belgique, demeurant professionnellement à 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald.

4. L'adresse professionnelle de Madame Martine KAPP et Monsieur Eric LECLERC, gérants, a été transférée au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald, à la même date.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2012064986/18.

(120092496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

Ypso Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 41.898.225,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 110.644.

—
1. Le siège social de l'associé Third Cinven Fund (No. 1) LP est désormais situé à Third Floor, Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey GY1 3PP.

2. Le siège social de l'associé Third Cinven Fund (No. 2) LP est désormais situé à Third Floor, Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey GY1 3PP.

3. Le siège social de l'associé Third Cinven Fund (No. 3) LP est désormais situé à Third Floor, Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey GY1 3PP.

4. Le siège social de l'associé Third Cinven Fund (No. 4) LP est désormais situé à Third Floor, Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey GY1 3PP.

5. Le siège social de l'associé Third Cinven Fund (No. 5) LP est désormais situé à Third Floor, Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey GY1 3PP.

6. Le siège social de l'associé Third Cinven Fund Dutch (No. 1) LP est désormais situé à Third Floor, Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey GY1 3PP.

7. Le siège social de l'associé Third Cinven Fund Dutch (No. 2) LP est désormais situé à Third Floor, Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey GY1 3PP.

8. Le siège social de l'associé Third Cinven Fund Dutch (No. 3) LP est désormais situé à Third Floor, Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey GY1 3PP.

9. Le siège social de l'associé Third Cinven Fund US (No. 1) LP est désormais situé à Third Floor, Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey GY1 3PP.

10. Le siège social de l'associé Third Cinven Fund US (No. 2) LP est désormais situé à Third Floor, Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey GY1 3PP.

11. Le siège social de l'associé Third Cinven Fund US (No. 3) LP est désormais situé à Third Floor, Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey GY1 3PP.

12. Le siège social de l'associé Third Cinven Fund US (No. 4) LP est désormais situé à Third Floor, Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey GY1 3PP.

13. Le siège social de l'associé Third Cinven Fund US (No. 5) LP est désormais situé à Third Floor, Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey GY1 3PP.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 juin 2012.

Référence de publication: 2012066553/36.

(120094578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Taured S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1933 Luxembourg, 18, rue Siggy vu Lëtzebuerg.

R.C.S. Luxembourg B 138.731.

L'an deux mille douze, le vingt-quatre mai;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "TAURED S.A.", établie et ayant son siège social à L-1933 Luxembourg, 18, rue Siggy vu Lëtzebuerg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B 138731 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date 13 mai 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1456 du 12 juin 2008.

L'assemblée est présidée par Monsieur Sergey BOKHANOV, administrateur de société, demeurant à L-1716 Luxembourg, 17, rue Joseph Hansen.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Tatiana CHUMAKOVA, office manager, demeurant à D-65292 Trèves, 4 Bernkastelerstrasse (Allemagne).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean Bernard ZEIMET, réviseurs d'entreprises agréé, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard Prince Henri.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social à concurrence de cent mille euros (100.000,-EUR), pour le ramener de son montant actuel d'un million d'euros (1.000.000,-EUR) à neuf cent mille euros (900.000,- EUR), par annulation de cent (100) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, actuellement détenues par la Société;

2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société;

3. Réduction de la réserve légale à concurrence de dix mille euros (10.000,-EUR), pour la ramener de son montant actuel de cent mille euros (100.000,- EUR) à quatre-vingt-dix mille euros (90.000,- EUR), affectation du montant de la réserve légale à une réserve distribuable;

4. Divers.

B) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

C) Il appert de la liste de présence que les mille (1.000) actions, représentant 100% du capital, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

D) Le droit de vote attaché aux cent (100) actions propres de la Société est suspendu.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de procéder à une réduction de capital à concurrence de cent mille euros (100.000,- EUR), pour le ramener de son montant actuel d'un million d'euros (1.000.000,- EUR) à neuf cent mille euros (900.000,- EUR).

Cette réduction de capital est effectuée par annulation des cent (100) actions, numéros 0001 à 0020 et 0100 à 0179, d'une valeur nominale de mille euros (1.000,-EUR) chacune, actuellement détenues par la Société.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

version anglaise:

"The subscribed capital of the company is fixed at nine hundred thousand Euros (900,000.- EUR), divided into nine hundred (900) shares with a par value of one thousand Euros (1,000.- EUR) per share."

version française:

"Le capital souscrit de la société est fixé à neuf cent mille euros (900.000,- EUR), divisé en neuf cents (900) actions avec une valeur nominale de mille euros (1.000,-EUR) par action."

Troisième résolution

L'assemblée décide de réduire la réserve légale à concurrence de dix mille euros (10.000,- EUR), pour la ramener de son montant actuel de cent mille euros (100.000,-EUR) à quatre-vingt-dix mille euros (90.000,- EUR) et d'affecter le montant de la réduction de la réserve légale à une réserve distribuable.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et d'accorder pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société l'enregistrement dans le registre des actionnaires de la Société des actions annulées, conformément à la première résolution ci-dessus, et de veiller à toutes les formalités qui s'y rapportent.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, la présidente a ensuite clôturé l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. BOKHANOV, T. CHUMAKOVA, J. B. ZEIMET, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 mai 2012. LAC/2012/24449. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 5 juin 2012

Référence de publication: 2012064639/80.

(120091524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2012.

Centaur Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 130.884.600,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 116.538.

— EXTRAIT

Il convient de prendre note des adresses suivantes:

- Monsieur Félix Fernando Eiroa Giménes, associé de la Société, réside au 20 Fayence, CA-92657 Newport Coast, California, Etats Unis d'Amérique;

- OB Partnership, associé de la Société, a son siège social au 1 Park Lane, Hemel Hempstead, HP2 4YM Hertfordshire, Royaume-Uni;

- Monsieur José María Letamendía Eguiraun, associé de la Société, réside au 19 Avenida Menéndez Pelayo, 4 Izquierda, 28014 Madrid, Espagne;

- Monsieur Michael Lucien Baroni, associé de la Société, réside au 419 Main Street, Bâtiment 161, CA 92648 Huntington Beach, Etats Unis d'Amérique;

- Monsieur Russell Dale Owens, associé de la Société, réside au 5212 Evergreen Avenue, CA 90630 Cypress, Etats Unis d'Amérique;

- Monsieur Gregg W. Borman, associé de la Société, réside au 9 Pastora, Foothill Ranch, CA 92610 Californie, Etats Unis d'Amérique;

- Monsieur Richard Golding, associé de la Société, réside au 2 Castillo de Atienza, Villafranca del Castillo, 28692 Villanueva de la Cañada, Espagne;

- Monsieur Alejandro Von Der Pahlen, associé de la Société, réside au 9 Calle Rafael Calvo, 7^o étage, 28010 Madrid, Espagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2012.

Référence de publication: 2012065342/28.

(120093630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Le Caméléon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5414 Canach, 31, rue de la Fontaine.

R.C.S. Luxembourg B 148.389.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 Avril 2012.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012064987/13.

(120092448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

Loritanga S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 35.715.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire et de la réunion du Conseil d'Administration en date du 31 mai 2012, les décisions suivantes ont été prises:

1. La démission de Monsieur Horst SCHNEIDER de ses fonctions d'Administrateur-Délégué et d'Administrateur a été acceptée.

2. Est nommé jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 30 juin 2013:

- Jean-Marie POOS, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué.

- FIDESCO S.A., 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur; Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'Assemblée a nommé comme représentante permanente de FIDESCO S.A., Madame Evelyne GUILLAUME 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012064992/18.

(120092258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

Salzegg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3861 Schifflange, 106, rue de Noertzange.

R.C.S. Luxembourg B 153.068.

Il résulte des décisions prises à l'unanimité par les associés représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée Salzegg S.à r.l. en date du 2 mars 2012 que

- les sorties de Madame Mara Carducci, Monsieur Roland Mertens, Monsieur Christian Mertens et Madame Julie Wenger avec effet au 15 mars 2012 ainsi que les cessions de parts intervenues entre Madame Mara Carducci, Monsieur Roland Mertens, Monsieur Christian Mertens et Madame Julie Wenger d'un côté et la société à responsabilité limitée Eden Management d'un autre côté sont approuvées;

- mandat est donné au gérant de déposer la liste des parts sociales détenues en date du 15 mars 20.12 au R.C.S. de Luxembourg.

"Les parts sociales sont intégralement détenues par la société à responsabilité limitée Eden Management, R.C.S. Luxembourg B 124126, ayant son siège social au 106 rue de Noertzange à L-3861 Schifflange."

Schifflange, le 04 juin 2012.
Pour Salzegg S.à r.l.
106, rue de Noertzange
L-3861 Schifflange
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2012065104/23.

(120092482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

Il Mandarino S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3850 Schifflange, 29, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 36.164.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille douze.

Le dix mai.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

1) Madame Laura LOCOROTONDO, commerçante, née à Noci (Italie), le 27 septembre 1957, demeurant à L-3899 Foetz, 10, rue Théodore de Wacquant;

2) Monsieur Silvestro SPINELLI, commerçant, né à Sammichele Di Bari, le 12 septembre 1947, demeurant à L-3899 Foetz, 10, rue Théodore de Wacquant.

Lesquels comparants prient le notaire instrumentant de documenter:

- qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée "IL MANDARINO S.à r.l.", avec siège social à L-3850 Schifflange, 29, avenue de la Libération

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 36.164,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 30 janvier 1991, publié au Mémorial C numéro 296 du 31 juillet 1991,

dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu aux termes d'actes reçus par Maître Christine DOERNER, notaire prénommé, en date du 31 mars 1995, publié au Mémorial C numéro 343 du 26 juillet 1995,

au capital social de CINQ CENT MILLE FRANCS (500.000.-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CINQ MILLE FRANCS (5.000.-)

chacune, et figurant au registre de commerce avec le montant de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit cents (€ 12.394,68).

- qu'ils décident de dissoudre anticipativement ladite société, dont ils déclarent connaître parfaitement la situation financière et les statuts,

- que tout le passif connu de la société a été réglé,

- qu'ils reprennent à leur compte tout l'actif de la société,

- que tout passif éventuel, actuellement non encore connu, serait repris par eux,

- qu'il n'échet pas de nommer un liquidateur et que la liquidation peut être considérée comme définitivement clôturée; qu'ils assument pour autant que de besoin la qualité de liquidateur,

- que décharge est accordée aux gérants,

- que les livres et documents de ladite société sont conservés pendant cinq (5) ans au siège de ladite société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Locorotondo, Spinelli, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 mai 2012. Relation: EAC/2012/6278. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012065512/43.

(120093076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

The Cio Office Company, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8220 Mamer, 27, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 164.134.

L'an deux mille douze,

le vingt-neuf mai.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Jean-Luc MARTINO, ingénieur civil, né à Luxembourg, le 07 mai 1961, demeurant rue du Vivier, 22, B-6750 Musson ("L'Associé Unique"),

ici représenté par:

Monsieur Jean-Paul DEFAY, comptable, avec adresse professionnelle à Soleuvre (Grand-Duché de Luxembourg),

en vertu d'une procuration avec pouvoir de substitution sous seing privé lui délivrée à Musson (Belgique), le 11 mai 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle personne comparante est l'Associé Unique de "THE CIO OFFICE COMPANY", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 27 rue du Commerce, L-8228 Mamer, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164 134, constituée suivant un acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 13 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 29 novembre 2011, sous le numéro 2912 et page 139742 (la "Société").

Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés depuis lors.

Laquelle personne comparante, représentant en sa qualité d'Associé Unique, l'intégralité du capital social d'un montant de douze mille cinq cents euros (12'500.- EUR), a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DÉCIDE de procéder à la dissolution de la Société "THE CIO OFFICE COMPANY" et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Seconde résolution

L'Associé Unique DÉCIDE de nommer:

Monsieur Jean-Paul DEFAY, comptable, né à Esch-sur-Alzette, le 24 novembre 1957, avec adresse professionnelle au 16 rue de Differdange, L-4437 Soleuvre, Grand-Duché de Luxembourg,

aux fonctions de seul liquidateur de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique DÉCIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.

- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.

- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Des bénéfices nets de la liquidation, le liquidateur est autorisé à effectuer, à tout moment, en une ou plusieurs fois, toute distribution en espèces qu'il juge appropriée, eu égard cependant aux dispositions de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales.

Quatrième résolution

L'Associé Unique DÉCIDE de nommer encore aux fonctions de commissaire-vérificateur de la Société présentement mise en liquidation:

Madame Claudine GATTI, employée privée, née à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} décembre 1967, avec adresse professionnelle au 16 rue de Differdange, L-4437 Soleuvre, Grand-Duché de Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

DONT ACTE, passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le même mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.L. MARTINO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 mai 2012. Relation: EAC/2012/6905. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

Référence de publication: 2012064646/60.

(120091620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2012.

**Qualisys International S.A., Société Anonyme,
(anc. Jeppsson S.A.).**

Siège social: L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 74.229.

Im Jahre zweitausendundzwölf, den fünfundzwanzigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, mit Amtssitz in Remich.

Traten die Aktieninhaber der Aktiengesellschaft "QUALISYS INTERNATIONAL S.A.", mit Sitz zu L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen; genannte Gesellschaft, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister zu Luxembourg, Sektion B unter Nummer 74229, wurde gegründet durch notarielle Urkunde vom 15. Februar 2000, veröffentlicht im Memorial C Nummer 360 vom 19. Mai 2000. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt geändert gemäß notarieller Urkunde vom 17. November 2010, veröffentlicht im Memorial C Nummer 18 vom 5. Januar 2011.

Die Versammlung findet statt unter dem Vorsitz von Herrn Lennart STENKE, Geschäftsführer, wohnhaft in Luxembourg. Der Vorsitzende beruft als Schriftführer Frau Helen STENKE, wohnhaft in Luxembourg.

Die Versammlung wählt als Stimmzähler Frau Helen STENKE, vorbenannt.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden.

A.- Dass aus einer vom Verwaltungsvorstand erstellten Anwesenheitsliste hervorgeht, dass sämtliche Aktionäre in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind; diese Anwesenheitsliste, von den Aktienhabern respektiv deren Vertretern gegengezeichnet und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen um mit derselben einregistriert zu werden, ebenso wie die ordnungsgemäß durch die Erschienenen und den amtierenden Notar ne varietur paraphierten Vollmachten der vertretenen Aktionäre.

B.- Dass die Generalversammlung, in Anbetracht der Anwesenheit respektiv Vertretung sämtlicher Aktieninhaber, regelmäßig zusammengesetzt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschließen kann.

C.- Dass die Tagesordnung folgende Punkte vorsieht:

Tagesordnung:

1. Die Änderung von Artikel 13 Absatz 4 der Satzung wie folgt: „Unter Beachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften ist der Verwaltungsrat ermächtigt Vorschussdividenden auszubezahlen.“

Nach Vortrag dieser Punkte sowie deren Bestätigung durch die, Generalversammlung beschließen die Aktionäre einstimmig wie folgt:

Beschluss

Die Versammlung beschließt die Änderung von Artikel 13 Absatz 4 der Satzung wie folgt:

„Unter Beachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften ist der Verwaltungsrat ermächtigt Vorschussdividenden auszubezahlen.“

Da keine weiteren Punkte auf der Tagesordnung stehen, ist die Versammlung hiermit geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Remich, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Kompargenten, dem Notar mit Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, zusammen mit dem amtierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: L. STENKE, H. STENKE, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 30 mai 2012. Relation: REM/2012/572. Reçu soixante-quinze euros 75.-€.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Remich, den 4. Juni 2012.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2012065084/48.

(120092067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

Trident Fund Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 148.461.

L'an deux mille douze, le trente mars

Par devant nous, Maître Anja HOLZ, notaire de résidence à Wiltz, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

Trident Trust Company (Luxembourg), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social au 75 Parc d'activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 450.000 euros et enregistrée auprès du Registre du commerce et des sociétés, Luxembourg sous le numéro B 147.699 (l'«Actionnaire Unique»),

ici représentée par Monsieur Kelly MUYA MUKENDI, employé privé, né le 17 mai 1978 à Kinshasa (République démocratique du Congo), résidant professionnellement au 75 Parc d'activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 mars 2012.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. Le comparant est l'actionnaire unique de Trident Fund Services (Luxembourg) S.A., un professionnel du secteur financier constitué sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social au 75 Parc d'activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre du commerce et des sociétés, Luxembourg sous le numéro B148461 (ci-après «la Société»).

Le comparant, ainsi représenté, requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Agenda

L'ordre du jour est conçu comme suit:

1) Augmentation du capital social de la Société à concurrence de SIX CENT MILLE EUROS (EUR 600.000,-) en vue de le porter de son montant actuel de QUATRE CENT MILLE EUROS (EUR 400.000,-) à UN MILLION D'EURO (EUR 1.000.000,-) par l'émission de MILLE CINQ-CENTS (1.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de QUATRE CENTS EUROS (EUR 400,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, qui seront souscrites par l'Actionnaire Unique pour un montant de SIX CENT MILLE EUROS (EUR 600.000,-) et entièrement libérées par un apport en nature de SIX CENT MILLE EUROS (EUR 600.000,-);

2) Modification subséquente de l'article 5, alinéa 1^{er}, des statuts de la Société (les «Statuts») relatif au capital social de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 1.000.000,- (UN MILLION D'EUROS) représenté par 2.500 (deux-mille cinq cents) actions nominatives d'une valeur nominale de EUR 400 (quatre cents euros) par action.»;

3) Divers.

Résolutions

Après examen et délibération sur chacun des points à l'ordre du jour, l'Actionnaire Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de SIX CENT MILLE EUROS (EUR 600.000,-) en vue de le porter de son montant actuel de QUATRE CENT MILLE EUROS (EUR 400.000,-) à UN MILLION D'EUROS (EUR 1.000.000,-) par l'émission de MILLE CINQ CENTS (1.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de QUATRE CENTS EUROS (EUR 400,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Les MILLE CINQ CENTS (1.500) nouvelles actions sont souscrites par l'Actionnaire Unique, tel que représenté, pour un montant de SIX CENT MILLE EUROS (EUR 600.000,-) et entièrement libérées par un apport en nature de SIX CENT MILLE EUROS (EUR 600.000,-).

Les preuves de l'existence et de la valeur de cet apport en nature ont été fournies au notaire instrumentant et notamment par un rapport du cabinet de réviseurs d'entreprise Grant Thornton Lux Audit S.A., établi à 83, Pafebruch, L-8303 Capellen, qui conclut comme suit:

Based on our work, no facts came to our attention, which will make us believe that the global value of the contribution in kind is not at least corresponding to the numer and the par value of the Company's shares to be issued.

Signé Marco Claude, réviseur d'entreprises agréée.

Un exemplaire du rapport, signé ne varietur, restera annexé à la présente minute.

Le montant total de cet apport en nature est entièrement alloué au capital social de la Société, sans prime d'émission.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier en conséquence l'article 5, alinéa 1^{er}, des statuts relatif au capital social de la société afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Alinéa 1^{er}. «Le capital social est fixé à EUR 1.000.000,- (UN MILLION D'EUROS) représenté par 2.500 (deux mille cinq cents) actions nominatives d'une valeur nominale de EUR 400,- (quatre cents euros) par action.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société ou mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à 1.900,- EUROS.

DONT ACTE, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom, états et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. Muya Mukendi, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 5 avril 2012 - WIL/2012/301 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Wiltz, le 17 avril 2012.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2012064743/73.

(120091087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2012.

IAS Fiduciaire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3260 Bettembourg, 54, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 166.647.

Im Jahre zweitausendzwoölf, am sechsten Juni.

Vor der unterzeichnenden Notarin Blanche MOUTRIER, mit Amtssitz in Esch/Alzette.

IST ERSCHIENEN:

Herr Jürgen Burgard, Expert Comptable, geboren in Völklingen (D), am 2. Februar 1965, wohnhaft in D-66787 Wadgassen, Zum Wasserturm 20.

Der vorgenannte Komparent, vertreten wie eingangs erwähnt, erklärt dass er der alleinige Anteilseigner der Gesellschaft mit beschränkter Haftung «IAS FIDUCIAIRE S.à r.l.», mit Sitz in L-4281 Esch-sur-Alzette, 7, rue Portland, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 166647, ist.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch die amtierende Notarin, vom 2. Februar 2012, veröffentlicht im Memorial C Nummer 698 vom 15. März 2012.

Sodann ersuchte der Komparent die amtierende Notarin, folgenden Beschluss zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die alleinige Anteilseignerin beschließt den Sitz der Gesellschaft von L-4281 Esch-sur-Alzette, 7, rue Portland nach L-3260 Bettembourg, 54, route de Mondorf, zu verlegen.

Infolge des vorhergehenden Beschlusses erhält Artikel drei (3) folgenden Wortlaut:

« **Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Bettembourg.

Er kann durch einfachen Beschluss der Gesellschafterversammlung in eine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.».

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft auf Grund vorliegender Urkunde entstehen, gehen zu Lasten der Gesellschaft.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen wurde zu Esch/Alzette, Datum wie Eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorhergehenden an den Komparenten, hat derselbe mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: J.Burgard, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 juin 2012. Relation: EAC/2012/7164. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 7 juin 2012.

Référence de publication: 2012065503/35.

(120093096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Spring Capital, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 151.258.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire en date du 28 mars 2012

1. Le siège social de la société a été transféré au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet au 1^{er} avril 2012.
2. La démission de Monsieur Jos HEMMER de son mandat d'administrateur a été acceptée avec effet au 1^{er} avril 2012.
3. A été nommé administrateur avec effet au 1^{er} avril 2012:

Monsieur Christophe JASICA, né le 23.1.1976 à Rocourt, Belgique, demeurant professionnellement à 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

4. L'adresse professionnelle de Madame Martine KAPP et Monsieur Eric LECLERC, administrateurs, ainsi que Monsieur Pascal FABECK, commissaire aux comptes, a été transférée au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald, à la même date.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2012065114/18.

(120092495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

Locorlav Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5280 Itzig, 1, Sandweiler-Gare.

R.C.S. Luxembourg B 136.291.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 05 juin 2012

Le jour 05 juin 2012, à 11h 45, s'est réuni l'assemblée Extraordinaire de la société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1) Transfert du siège social

Assume la présidence de la séance Monsieur LAVANA Giancarlo, lequel après avoir vérifié la présence de tous les associés, ouvre la séance.

Résolution

Sur le point à l'ordre du jour, l'assemblée délibère à l'unanimité, de transférer le siège social à L-5280 ITZIG, 1, Sandweiler Gare.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12h 15.

Giancarlo LAVANA

Le Président

Référence de publication: 2012065210/19.

(120092289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

Deng Mei Gao SC, Société Civile.

Siège social: L-3340 Huncherange, 65, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg E 4.797.

STATUTS

1. Monsieur DEMEYER Lionel, né le 12 juillet 1968 à Ougrée (Belgique), de nationalité belge demeurant au 9, Rue de l'Hospice B-4690 Bassenge (Belgique);

2. Monsieur LEONG Sheong Yee, né le 06 janvier 1972 à Perak (Malaisie) demeurant au Room 501 number 6 line 233 Pu Ming road 200.000 Shanghai (China);

Lesquels comparants ont décidé d'acter les statuts d'une Société Civile qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit le 04/06/2012:

Art. 1^{er}. Il est formé une Société Civile régie par la loi de 1915 sur les Sociétés Commerciales et Civiles, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes et par les articles 1832 et suivants du Code Civil Luxembourgeois.

Art. 2. La Société a pour objet la détention, l'utilisation et la mise à disposition de biens mobiliers à des fins privées. La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques. La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 3. La dénomination est DENG MEI GAO SC.

Art. 4. Le siège social est établi à L-3340 Huncherange, 65, Route d'Esch, il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision de l'assemblée générale.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée, elle pourra être dissoute par décision de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 6. Le capital social est fixé à 100,00 EUR, répartis en 100 parts de 1,00 EUR chacune et constitué par l'apport en numéraire sur un compte ouvert pour la société.

Art. 7. En raison de leur apport, il est attribué 99 parts à Monsieur DEMEYER Lionel et 1 part à Monsieur LEONG Sheong Yee, les comparants ci-dessus mentionnés. La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord représentant au moins 50% des parts. L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande du gérant ou des associés.

Art. 8. Les parts sociales sont cessibles entre associés. Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord unanime de tous les associés restants. En cas de transfert par l'un des associés de ses parts sociales, les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ses parts, à un prix fixé entre associés et agréé d'année en année lors de l'assemblée générale statuant le bilan et le résultat de chaque exercice. Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quotepart dans le capital restant.

Art. 9. Le décès ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société. Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé. Toutefois, les héritiers devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la Société.

Art. 10. La Société est administrée par un gérant nommé et révocable à l'unanimité de tous les associés.

Art. 11. Le gérant est investi de tous les pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance en nom et pour compte de la Société. La Société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de son gérant.

Art. 12. Le bilan est soumis à l'approbation des associés, qui décident de l'emploi des bénéfices. Les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts sociales.

Art. 13. Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du Code Civil. Les pertes et dettes de la Société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la Société.

Art. 14. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation du gérant ou sur convocation d'un des associés. Une assemblée statutaire aura lieu obligatoirement le troisième vendredi de juin de chaque année à 15 heures afin de délibérer du bilan, du résultat de l'année écoulée et pour fixer la valeur des parts conformément à l'article 6. L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix. Toutes modifications des statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.

Art. 15. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le gérant ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont à sa charge, en raison de sa constitution à 100 EUR.

Assemblée générale extraordinaire

A l'instant, les parties comparantes représentant l'intégralité du capital social se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent comme dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris les résolutions suivantes:

1. Monsieur DEMEYER Lionel, précité, est nommé gérant,
2. Le siège de la Société est établi à L-3340 Huncherange, 65, Route d'Esch.

Lu, accepté et signé par les parties intervenantes.

Référence de publication: 2012064829/69.

(120091975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

LSP (Leidwanger Stéphane Participations) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 12, rue Xavier Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 147.962.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012064994/14.

(120091838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

MGP Telex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 157.582.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 29 mai 2012

Il résulte des dites résolutions que:

1. Monsieur George Graham demeurant professionnellement, 60 Sloane Avenue, Londres, SW3 3XB, Royaume-Uni, a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 29 mai 2012.

2. Monsieur Alexis Gisselbrecht, né le 27 février 1978 à Strasbourg, France et demeurant professionnellement, 60 Sloane Avenue, Londres, SW3 3XB, Royaume-Uni, a été nommé gérant de la Société avec effet au 29 mai 2012 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- | | |
|-----------------------|---------|
| - Delloula Aouinti | Gérante |
| - Alexis Gisselbrecht | Gérant |
| - Audrey Lewis | Gérante |
| - Samantha Pepper | Gérante |

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 29 mai 2012.

MGP Telex S.à r.l.

Samantha Pepper

Gérante

Référence de publication: 2012065211/25.

(120092367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

Squirrel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 132.026.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012065099/10.

(120092046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

Conventum Asset Management, Société Anonyme.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 23.959.

Société Anonyme constituée le 07 Février 1986 suivant publication au mémorial C n°67 du 15 Mars 1986, derniers statuts modifiés en date du 15 Décembre 2005 suivant publication au Mémorial C n°1474 du 29 Décembre 2005.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 mai 2012

L'Assemblée renouvelle le mandat des Administrateurs jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

Composition du Conseil d'Administration

M. Antoine CALVISI Président

résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14 boulevard Royal

M. Pierre AHLBORN Administrateur

résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14 boulevard Royal

M. Mario KELLER Administrateur

résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14 boulevard Royal

M. Pit RECKINGER Administrateur

résidant professionnellement à L-2014 Luxembourg, 2 place Winston Churchill

M. Fernand REINERS Administrateur

résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14A boulevard Royal.

L'Assemblée reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

Réviseur d'Entreprises:

Deloitte Audit, 560, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2012.

Antoine CALVISI

Président

Référence de publication: 2012065199/32.

(120092388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

Stefano S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4412 Belvaux, 24, rue des Alliés.

R.C.S. Luxembourg B 100.235.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire en date du 05 mai 2011 que:

- Monsieur Michel Bombino, né le 06 août 1960 à Thionville (France) et demeurant professionnellement à F-5100 Thionville, Impasse de l'Avocette 1, est nommé nouveau commissaire aux comptes en remplacement de G.T. Experts Comptables S.à.r.l, démissionnaire.

- Le mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05.06.2012.

G.T. Experts Comptables Sarl

Luxembourg

Référence de publication: 2012065115/17.

(120091859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

Alleray S.à.r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Capital social: USD 80.000,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 130.184.

—
Decision of the sole partner june 5, 2012

The sole Partner decides to appoint DELOITTE AUDIT, registered at RCS Luxembourg under the number B-67895 and with head office at 560 rue de Neudorf, L - 2220 Luxembourg as Independent Auditor of the Company.

The mandate of the Independent Auditor will expire upon the Annual General Meeting which will approve the accounts for the year ended December 31, 2012.

Version Française

Décision de l'associé unique 5 juin 2012

L'Associé unique décide de nommer DELOITTE AUDIT, inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-67895 et ayant son siège social au 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg en tant que Réviseur d'Entreprises Agréé de la Société.

Le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2012.

Copie certifiée conforme

ALLERAY Sarl

Patrick SABIA / Signature

Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2012065239/24.

(120092897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Stemel Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 39.392.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 4 juin 2012

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Thierry FLEMING, administrateur démissionnaire.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 4 juin 2012.

Référence de publication: 2012065117/14.

(120092501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

Sphynx 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 161.480.

—
Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 25 juillet 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 23 août 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012065097/13.

(120092086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

Ysaphis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 105.012.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire en date du 23 mars 2012

1. Le siège social de la société a été transféré à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet au 1^{er} avril 2012.
2. La démission de Monsieur Jos HEMMER de son mandat d'administrateur a été acceptée avec effet au 1^{er} avril 2012.
3. A été nommé administrateur de catégorie B, avec effet au 1^{er} avril 2012:

Monsieur Christophe JASICA, né le 23.1.1976 à Rocourt, Belgique, demeurant professionnellement à 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

1. Ont été ré-élus administrateurs avec effet au 1^{er} avril 2012:

Madame Martine KAPP, administrateur catégorie B, et Monsieur Eric LECLERC, administrateur catégorie A et président, demeurant professionnellement au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

2. A été ré-élu commissaire aux comptes avec effet au 1^{er} avril 2012:

Monsieur Pascal FABECK, demeurant professionnellement au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2012065167/23.

(120092497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

Vintage Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 141.110.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 1^{er} juin 2012

1. M. Gérard BIRCHEN a démissionné de son mandat de gérant.
2. M. Oliver WOLF, administrateur de sociétés, né le 1^{er} avril 1974 à Bendorf/Rhein (Allemagne), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 5 juin 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Vintage Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012065151/16.

(120091742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

Trident Luxembourg Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.746.252,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 138.308.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la société prises en date du 14 mai 2012

Par les résolutions écrites du 14 mai 2012, l'associé unique de la société a décidé:

- de prendre acte de la démission de Monsieur Guillaume Le Bouar de son mandat de Gérant de type B de la Société, avec effet au 14 mai 2012.

- de nommer Monsieur Jean-Marie Bettinger, employé privé, né à Saint-Avold (France) le 14 mars 1973, demeurant professionnellement au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en tant que gérant de type B de la Société, avec effet au 14 mai 2012, et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2012.

TRIDENT LUXEMBOURG HOLDING

Référence de publication: 2012065134/18.

(120092137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

Orco Property Group, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 44.996.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale des détenteurs d'obligations (les "Obligataires") enregistrées sous le code ISIN: XS0223586420 et émises par la Société le 30 juin 2005 (les "Obligations 2012"), qui s'est tenue le 15 mai 2012 (l'"Assemblée"), que les décisions suivantes ont été prises:

- Il a été décidé d'approuver les termes et conditions de la substitution d'environ 89,9% des Obligations 2012 en nouvelles actions à émettre (les "Actions") de la Société (la "Conversion") conformément à l'article 94-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre; et

- il a été décidé de donner pouvoir au représentant de la masse des obligataires de la Société, à savoir Maître Benoît Diouf (le "Représentant"), pour entreprendre et réaliser toute action et signer tout document permettant la Conversion ou en rapport avec la Conversion, y compris informer le Commissaire à l'exécution du Plan de l'approbation des Obligataires de la Conversion et des modifications proposées au Plan de sauvegarde de la Société, suite à la notification officielle desdites modifications par le Greffe du Tribunal de commerce de Paris au représentant de la masse conformément à l'article R. 626-45 du Code de Commerce français, dans le cadre de la procédure de modification du Plan de sauvegarde de la Société. Il a ainsi été décidé que le Représentant disposera en particulier des pouvoirs suivants:

* exécuter les résolutions adoptées lors de l'Assemblée;

* finaliser les termes et conditions de la Conversion au nom et pour le compte des Obligataires et négocier et agréer les termes et conditions finaux de la Conversion au nom et pour le compte des Obligataires, sans pouvoir y apporter des changements substantiels par rapport au projet de termes et conditions de la Conversion qui a été approuvé par l'Assemblée;

* négocier, finaliser et signer tout document relatif à la Conversion au nom et pour le compte des Obligataires (en ce compris notamment tout contrat de souscription), souscrire les Actions au nom et pour le compte des Obligataires et redistribuer les Actions aux Obligataires et/ou leurs représentants selon les termes et conditions de la Conversion; et

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012065677/31.

(120093230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

EDM Fund Management, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 34.914.

—
L'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 02 mai 2012 a

- renouvelé les mandats de Messieurs:

Juan Diaz Morera

Law Practice Diaz-Morera, Travessera de Gracia, 29, 4, 1 -SP 08021 Barcelona

Lluis Fortuny

EDM Servicios Financieros S.A, Avenue Diagonal, 399, 3, 1 -SP 08008 Barcelona

Jordi Pascual

EDM Servicios Financieros S.A., Avenue Diagonal, 399, 3, 1 -SP 08008 Barcelona

Javier de Prada Diaz-Caro

78 Castellana SP 28046 Madrid

à la fonction d'administrateurs de la société pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale ordinaire de mai 2013.

- renouvelé le mandat du Commissaire aux Comptes de Deloitte Audit S.à r.l., 560, route de Neudorf, L-2220 Luxembourg, pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale ordinaire de mai 2013.

Pour EDM FUND MANAGEMENT S.A.
RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2012065405/24.

(120093340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Slim-Fit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 151.792.

L'an deux mille douze, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- ARTEM S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 110.844, ici représentée par Monsieur Jamal AKDIME, administrateur de sociétés, né à Casablanca, le 30 mars 1960, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, et

2.- ALIZEE INVESTMENT S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 88.987, ici représentée par son administrateur-délégué en fonction, savoir Monsieur Miloud AKDIME, administrateur de sociétés, né à Thionville, le 21 novembre 1972, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare.

Lesquelles comparantes, représentées comme ci-avant, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SLIM-FIT S.A.", ayant son siège social à L-4010 Esch-sur-Alzette, 50, rue de l'Alzette, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 151.792, constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 09 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro , dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis,

ayant un capital de trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

L'assemblée générale des actionnaires constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social avec effet au 6 avril 2012 vers L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare et modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

2.- Nominations statutaires.

3.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social, avec effet au 6 avril 2012 vers L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. Siège social. (1^{er} alinéa).** Le siège social de la société est établi à Luxembourg. A l'intérieur de la commune, il pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique."

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Madame Maria Joao CUSTODIO CORDEIRO de sa fonction d'administrateur unique de la société.

Troisième résolution

L'assemblée nomme aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Miloud AKDIME, administrateur de sociétés, né à Thionville, le 21 novembre 1972, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare.

- Monsieur Jamal AKDIME, administrateur de sociétés, né à Casablanca, le 30 mars 1960, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare.

- Monsieur David AKDIME, gérant de sociétés, né à Algrange, le 31 août 1984, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2017.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de fixer le pouvoir de signature des administrateurs comme suit "La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs."

Cinquième résolution

L'assemblée confirme comme commissaire aux comptes:

Auxiliaire Générale d'Entreprises S.A., société anonyme existant et gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 30.718.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2017.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jamal AKDIME, Miloud AKDIME, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 avril 2012. Relation GRE/2012/1417. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 juin 2012.

Référence de publication: 2012065110/77.

(120091858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

Stena Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.140.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 5. Juni 2012.

Für gleichlautende Abschrift

Für die Gesellschaft

Maître Carlo WERSANDT

Notar

Référence de publication: 2012065119/14.

(120091950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

Spinnaker Venture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 138.008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SPINNAKER VENTURE S.A.
 SGG S.A.
 Signatures
 Liquidateur

Référence de publication: 2012065098/13.

(120092531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

Glenn Arrow II Savile Row S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 165.697.

1. GLENN ARROW II SAVILE ROW S.A R.L., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A, route de Treves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under number B 148.675

2. CADOGAN INVESTMENTS S.A., a public limited liability company (société anonyme), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under number B 124.671

Pursuant to a share purchase agreement dated 29 March 2012, five hundred (500) shares of the Company issued and outstanding as of the date of the agreement, have been transferred from Glenn Arrow II Properties S.à r.l to Cadogan Investments S.A.

Consequently, Cadogan Investments S.A. becomes the sole shareholder of the company.

Traduction pour les besoins de l'Enregistrement

1. GLENN ARROW II PROPERTIES S.A R.L., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.675

2. CADOGAN INVESTMENTS S.A., une société anonyme, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.671

Conformément à un contrat de cession de parts daté du 29 mars 2012, cinq cents (500) parts sociales de la Société, émises et en circulation à la date du contrat, ont été transférées de la société Glenn Arrow II Properties S.à r.l à la société Cadogan Investments S.A.

Par conséquent, la société Cadogan Investments S.A. est devenue l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012066217/31.

(120094026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Morgan Stanley Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 219.000.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 114.471.

In the year two thousand twelve, the twenty-second day of May.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Morgan Stanley Luxembourg Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 114.471 and having a share capital of USD 69,000,000 (the Company). The Company was incorporated on 9 January 2006 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 958 on 16 May 2006. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times, the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger dated 21 April 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1316 on 25 June 2010.

There appeared:

Morgan Stanley Callisto Cayman Ltd., a company incorporated in the Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman KY1-1 104, Cayman Islands (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Valérie COQUILLE, Legal Manager Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A., residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated May 16, 2012.

Said proxy, after having been signed *in varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred and fifty million Euro (EUR 150,000,000) in order to bring it from its present amount of sixty nine million Euro (EUR 69,000,000) to two hundred and nineteen million Euro (EUR 219,000,000) by issuing to the Sole Shareholder one million two hundred thousand (1,200,000) new shares having a par value of one hundred and twenty five Euro (EUR 125) each and having the same features as the existing shares (the New Shares);

2. Subscription for and payment of the share capital increase specified above by a contribution in cash in the amount of one hundred and fifty million Euro (EUR 150,000,000);

3. Amendment of the first sentence of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the above share capital increase;

4. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of Aon Insurance Managers (Luxembourg) SA, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the New Shares in the share register of the Company; and

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred and fifty million Euro (EUR 150,000,000) in order to bring it from its present amount of sixty nine million Euro (EUR 69,000,000) to two hundred and nineteen million Euro (EUR 219,000,000) by issuing to the Sole Shareholder one million two hundred thousand (1,200,000) new shares having a par value of one hundred and twenty five Euro (EUR 125) each and having the same features as the existing shares.

Second resolution

Thereupon, the Sole Shareholder, represented as stated above, declares that it subscribes for one million two hundred thousand (1,200,000) new shares having a par value of one hundred and twenty five Euro (EUR 125) each, and fully pays them up by way of a contribution in cash in an amount of one hundred and fifty million Euro (EUR 150,000,000).

The contribution in cash in an amount of one hundred and fifty million Euro (EUR 150,000,000) shall be allocated in its entirety to the share capital account of the Company.

The amount of one hundred and fifty million Euro (EUR 150,000,000) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend the first sentence of article 6 of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

"The share capital is fixed at EUR 219,000,000 (two hundred and nineteen million Euro), represented by 1,752,000 (one million seven hundred fifty two thousand) shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five Euro) each."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any employee of Aon Insurance Managers (Luxembourg) SA, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the share capital increase in the share register of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand (7,000.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-deuxième jour de mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Morgan Stanley Luxembourg Holdings S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.471 et ayant un capital social de USD 69.000.000 (la Société). La Société a été constituée le 9 janvier 2006 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 958 du 16 mai 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois, et la dernière fois le 21 avril 2010, suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association numéro 1316 du 25 juin 2010.

A comparu:

Morgan Stanley Callisto Cayman Ltd., une société constituée aux Iles Caïmans, ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman KY1-1104, Iles Caïmans (l'Associé Unique),

ici représenté par Mme COQUILLE Valérie, Legal Manager Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A. de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 16 mai 2012.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent cinquante millions d'euros (EUR 150.000.000,-) afin de le porter de son montant actuel de soixante-neuf millions d'euros (EUR 69.000.000,-) à deux cent dix-neuf millions d'euros (EUR 219.000.000,-) par l'émission à l'Associé Unique d'un million deux cent mille (1.200.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune et ayant les mêmes caractéristiques que les parts sociales existantes (les Nouvelles Parts Sociales);

2. Souscription et libération de l'augmentation du capital social spécifiée ci-dessus par un apport en numéraire du montant de cent cinquante millions d'euros (EUR 150.000.000,-);

3. Modification de la première phrase de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital social ci-dessus;

4. Modification du registre des parts sociales de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et tout employé de Aon Insurance Managers (Luxembourg) SA, chacun agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des Nouvelles Parts Sociales dans le registre des parts sociales de la Société; et

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent cinquante millions d'euros (EUR 150.000.000,-) afin de le porter de son montant actuel de soixante-neuf millions d'euros (EUR 69.000.000,-) à deux cent dix-neuf millions d'euros (EUR 219.000.000,-) par l'émission à l'Associé Unique d'un million deux cent mille (1.200.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune et ayant les mêmes caractéristiques que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

Sur ces faits, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à un million deux cent mille (1.200.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cent cinquante millions d'euros (EUR 150.000.000,-).

L'apport en numéraire d'un montant de cent cinquante millions d'euros (EUR 150.000.000,-) sera affecté dans son intégralité au compte de capital social de la Société.

Le montant de cent cinquante millions d'euros (EUR 150.000.000,-) est à la disposition de la Société et dont preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier la première phrase de l'article 6 des statuts de la Société, qui sera désormais libellé comme suit:

«Le capital social est fixé à deux cent dix-neuf millions d'euros (EUR 219.000.000,-), représenté par un million sept cent cinquante-deux mille (1.752.000) parts sociales ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et de donner pouvoir et autoriser tout gérant de la Société et tout employé de Aon Insurance Managers (Luxembourg) SA, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription de l'augmentation du capital social dans le registre des parts sociales de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, est évalué à environ sept mille Euros (EUR 7.000.-).

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, dont le notaire connaît le nom de famille, prénom, état civil et domicile, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. COQUILLE et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mai 2012. Relation: LAC/2012/24758. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2012.

Référence de publication: 2012066342/153.

(120094072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Atelier Jungblut succ. Juan Morales S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5521 Remich, 1, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 38.429.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil douze.

Le vingt-sept avril.

Pardevant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1. - Monsieur Juan MORALES, menuisier-ébéniste, né à Mazarron (Espagne) le 26 mai 1951 (No. Matricule 19510526239), demeurant à L-5692 Elvange (Mondorf), 26 Cité Ovenacker.

2. - Monsieur Alphonse MORALES, salarié, né à Mazarron (Espagne) le 25 juin 1957 (No. Matricule 19570625279), demeurant à L-5517 Remich, 5 rue de la Cité.

Lesquels comparants ont déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

a) Qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée "ATELIER JUNGBLUT, succ. JUAN MORALES S.à.r.l." (Matricule 19912409123), avec siège social à L-5521 Remich, 1 rue Dicks;

inscrite au registre des firmes sous le numéro B38429;

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 20 septembre 1991, publié au Mémorial C de 1992, page 7.176;

modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 6 novembre 1991, publié au Mémorial C de 1992, page 9.035;

modifiée suivant assemblée générale sous seing privé du 23 avril 1999, publié au Mémorial C de 1999, page 23.328;

modifiée suivant assemblée générale sous seing privé du 29 octobre 2001, publié au Mémorial C de 2002, page 17.594.

b) Que d'un commun accord les prédicts associés de la société à responsabilité limitée "ATELIER JUNGBLUT, succ. JUAN MORALES S.à.r.l." ont décidé la dissolution de ladite société avec effet immédiat, les associés étant investis chacun pro parte des actifs et passifs de la société dissoute de sorte qu'il n'y a pas eu de procéder à une liquidation.

c) Que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une période de CINQ (5) années à L-5692 Elvange (Mondorf, 26 Cité Ovenacker.

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Morales, Morales, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 3 mai 2012. Relation: EAC/2012/5627. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M Halsdorff.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande au fin de l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bettembourg, le 31 mai 2012.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2012065194/40.

(120092426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

Stephan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 136.623.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012065101/9.

(120092263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

R.B.I. (Luxembourg), Real Estate Business & Investments Consulting Company (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1232 Howald, 53, rue Ernest Beres.

R.C.S. Luxembourg B 40.906.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire et de la réunion du conseil d'administration du 8 juin 2012

L'assemblée, présidée par Monsieur Marc Masciovecchio, prend à l'unanimité les résolutions suivantes - présents à la réunion sont:

Monsieur Honorato Das Neves Gaspar, employé, né le 15 octobre 1979 à Gloria do Ribatejo (Portugal), demeurant à 5892 Alzingen, 14 Rue Jean Wolter

Madame Sujinda Sangboon, salariée, née le 20 juillet 1968 à Uthai Thani (Thaïlande) demeurant au 7 Rue Portland 4281 Esch/Alzette - adresse professionnelle: 53 Rue Ernest Beres 1232 Howald

Monsieur Marc Masciovecchio, agent immobilier, né le 29 août 1956 à Differdange (Luxembourg), demeurant au 7 Rue Portland 4281 Esch/Alzette - adresse professionnelle: 53 Rue Ernest Beres 1232 Howald

Tous les administrateurs sont confirmés dans leur mandat et ceci pour une durée maximale de 6 (six) années, donc jusqu'à l'assemblée générale annuelle tenue pendant l'année 2017.

L'assemblée générale a résilié avec immédiat, sur proposition du Président de l'Assemblée, le mandat du commissaire aux comptes Monsieur Jean Nardello, pensionné, demeurant Rue Salvador Allende F-54590 Hussigny.

Le mandat de commissaire est confié avec effet immédiat à Madame Angela Klosen, salariée, née le 21 août 1976 à Esch/Alzette (Luxembourg), demeurant au 4 Petite rue du Moulin 4251 Esch/Alzette. Madame Angela Klosen est présente à cette réunion et accepte le mandat.

Extrait de la réunion du conseil d'administration

Cette réunion est présidée par Monsieur Marc Masciovecchio, et à l'instant les trois administrateurs, Messieurs Marc Masciovecchio, Honorato Das Neves Gaspar et Madame Sujinda Sangboon, tous présents et délibérant valablement, se sont réunis et ont décidé à l'unanimité des voix:

1) de procéder à la nomination de Monsieur Marc Masciovecchio, pré qualifié, né le 29 août 1956 à Differdange (Luxembourg) demeurant au 7 Rue Portland 4281 Esch/Alzette, à la fonction d'administrateur-délégué de la Société, avec pouvoir d'engager valablement la Société par sa signature individuelle tout engagement en toutes circonstances vis-à-vis de tiers.

2) de résilier le mandat du commissaire aux comptes, Monsieur Jean Nardello, demeurant Rue Salvador Allende F-54590 Hussigny, ce 8 juin 2012.

3) de confier le mandat du commissaire aux comptes avec effet immédiat à Madame Angela Klosen, cet acceptant 4 Petite rue du Moulin 4251 Esch/Alzette. Madame Angela Klosen est présente à cette réunion.

La société peut également être engagée par les signatures conjointes de trois administrateurs pour tout engagement en toutes circonstances vis-à-vis de tiers.

Fait et dressé date qu'en tête des présentes à Howald dans le siège social de la Société, et après lecture et l'interprétation de toute ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, ont signé le procès-verbal.

Pour la signature de l'extrait signé en date du 8 juin 2012.

Marc MASCIOVECCHIO

53, rue Ernest Beres L-1232 HOWALD

Administrateur

Référence de publication: 2012066603/45.

(120094443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

STENA Royal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 133.189.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fifth day of May.

Before the undersigned Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

STENA INTERNATIONAL S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 104 173 (the "Sole Member"),

duly represented by Mr. Stephen Robert CLARKSON, professionally residing at 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on May 25, 2012.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole member of STENA Royal S.à r.l., a private limited liability company incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 133 189 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the notary public Maître Paul FRIEDERS, then notary in Luxembourg, on September 24, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2823 of December 6, 2007, which articles of association have been lastly amended by virtue of a deed received by the notary public Maître Paul FRIEDERS on November 30, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 279 of February 2, 2008.

The Sole Member, represented as here above stated, in its capacity as sole member of the Company asked the notary to state its resolutions as follows:

First resolution

The Sole Member resolved to increase the corporate capital of the Company by two million eight hundred thousand Euros (EUR 2,800,000) in order to bring the corporate capital from its current amount of one hundred thousand Euros (EUR 100,000) represented by four thousand (4,000) corporate units, having a par value of twenty-five Euros (EUR 25) each, up to two million nine hundred thousand Euros (EUR 2,900,000) by way of issuance of one hundred and twelve thousand (112,000) new corporate units having a par value of twenty-five Euros (EUR 25) each and having the same rights and obligations as the existing corporate units, together with an aggregate share premium amounting to twenty-five million two hundred thousand Euros (EUR 25,200,000) out of which two hundred eighty thousand Euros (EUR 280,000) will be allocated to the legal reserve of the Company.

Subscription - Payment

Thereupon, STENA INTERNATIONAL S.à r.l., prenamed represented as here above stated, declared to subscribe for the one hundred and twelve thousand (112,000) newly issued corporate units and to fully pay them up together with the aggregate share premium by a contribution in cash in the aggregate amount of twenty-eight million Euros (EUR 28,000,000) (hereinafter referred to as the "Contribution").

Thereupon, the Sole Member resolved accepting the said subscription and payment and to issue and allot one hundred and twelve thousand (112,000) new fully paid-up corporate units to the Sole Member.

Evidence of the payment of the amount of twenty-eight million Euros (EUR 28,000,000) has been made to the notary by a banking certificate.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the first paragraph of Article 5 of the articles of association of the Company is restated and shall henceforth be worded as follows:

“ **Art. 5. Share Capital.** The subscribed corporate capital is set at two million nine hundred thousand Euros (EUR 2,900,000) represented by one hundred and sixteen thousand (116,000) corporate units with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.”

There being no further business, the meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand eight hundred Euro (EUR 6,800.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the German text, the English text shall prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary by his first and last name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahr zweitausendundzwölf, am fünfundzwanzigsten Mai;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg;

IST ERSCHIENEN:

STENA INTERNATIONAL S.à r.l., gegründet nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburgs, mit satzungsmäßigem Gesellschaftssitz in 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxemburg, eingetragen in das Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 104 173 (die “Alleingeschafterin“),

wirksam vertreten durch Herrn Stephen Robert CLARKSON, beruflich ansässig in 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxemburg, kraft einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt am 25. Mai 2012.

Die vorbenannte Vollmacht bleibt, nachdem sie von dem Bevollmächtigten und dem unterzeichneten Notar “ne varietur“ unterzeichnet wurde, der vorliegenden Urkunde zum Zweck der Registrierung beigelegt.

Die erschienene Partei, vertreten wie zuvor erläutert, bat den unterzeichnenden Notar, Nachfolgendes auszuführen:

Die erschienene Partei ist die Alleingeschafterin von STENA Royal S.à r.l. einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburgs, mit satzungsmäßigem Gesellschaftssitz in 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxemburg, eingetragen in das Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 133 189 (die “Gesellschaft“) gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Maître Paul FRIEDERS, damals Notar mit Amtssitz in Luxemburg, am 24. September 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2823 vom 6. Dezember 2007 und deren Satzung zuletzt aufgrund einer Urkunde, aufgenommen durch den Notar Maître Paul FRIEDERS vom 30. November 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 279 vom 2. Februar 2008, abgeändert worden ist.

Die Alleingeschafterin, vertreten wie vorbezeichnet, ersuchte den Notar in ihrer Eigenschaft als Alleingeschafterin der Gesellschaft, ihre folgenden Beschlüsse festzustellen:

Erster Beschluss

Die Alleingeschafterin beschloss, das Gesellschaftskapital der Gesellschaft um zwei Millionen achthunderttausend Euro (EUR 2.800.000) anzuheben, um es von derzeitigem Betrag in Höhe von einhunderttausend Euro (EUR 100.000), eingeteilt in viertausend (4.000) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von jeweils fünfundzwanzig Euro (EUR 25), auf einen Betrag von zwei Millionen neunhunderttausend Euro (EUR 2.900.000) durch die Ausgabe von einhundertundzwölf-tausend (112.000) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von jeweils fünfundzwanzig Euro (EUR 25) zusammen mit einem Gesamttagio in Höhe von fünfundzwanzig Millionen zweihunderttausend Euro (EUR 25.200.000), aus welchem ein Betrag in Höhe von zweihundertachtzigtausend Euro (EUR 280.000) der gesetzlichen Rücklage der Gesellschaft zugeführt werden zu erhöhen, wobei diese Gesellschaftsanteile über dieselben Rechte und Verpflichtungen verfügen, wie die bestehenden Gesellschaftsanteile;

Zeichnung - Einzahlung

Daraufhin erklärte STENA INTERNATIONAL S.à r.l., vertreten wie zuvor genannt, die einhundertundzwölftausend (112.000) kürzlich ausgegebenen Gesellschaftsanteile zu zeichnen und zusammen mit dem Gesamttagio vollständig einbezahlen im Wege einer Bareinlage in Höhe von achtundzwanzig Millionen Euro (EUR 28.000.000) (nachstehend als die "Bareinlage" bezeichnet).

Daraufhin beschloss die Alleingesellschafterin die vorgenannte Zeichnung und Einzahlung anzunehmen und einhundertundzwölftausend (112.000) neue und vollständig einbezahlte Gesellschaftsanteile an die Alleingesellschafterin auszugeben und dieser zuzuteilen.

Der Nachweis der Zahlung des Betrages in Höhe von achtundzwanzig Millionen Euro (EUR 28.000.000) wurde gegenüber dem Notar in Form eines Bankzertifikates erbracht.

Zweiter Beschluss

Infolge des vorausgegangenen Beschlusses wird Artikel 5. Absatz 1 der Satzung der Gesellschaft neugefasst und lautet fortan wie folgt:

“ Art. 5. Gesellschaftskapital. Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt zwei Millionen neunhunderttausend Euro (EUR 2.900.000) eingeteilt in einhundertsechszehntausend (116.000) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von jeweils fünfundzwanzig Euro (EUR 25).“

Da keine weiteren Tagesordnungspunkte vorgesehen waren, wurde die Versammlung geschlossen.

Kosten

Die Aufwendungen, Kosten, Gebühren und Nebenkosten jeglicher Art, die der Gesellschaft durch die hier vorliegende Urkunde entstanden sind, werden auf ungefähr sechstausendachthundert Euro (EUR 6.800,-) geschätzt.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Wunsch der oben genannten erschienenen Personen vorliegende Urkunde in englischer Sprache verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Gemäß dem Wunsch derselben Person und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und den deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg, an dem oben angegebenen Tag, erstellt wurde.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der erschienenen Partei, dem amtierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, hat derselbe Bevollmächtigte mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: S. R. CLARKSON, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 mai 2012. LAC/2012/24470. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2012.

Référence de publication: 2012065120/130.

(120091856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

Ptolémée S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 122.914.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 22 mai 2012

Cinquième résolution:

L'assemblée décide de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la société de son adresse actuelle vers le 79, Route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Sixième résolution:

L'assemblée Générale accepte les démissions des administrateurs en fonction à effet immédiat:

- Monsieur Claude SCHMITZ;
- Monsieur Thierry FLEMING;
- Monsieur Guy HORNICK;

L'assemblée accepte également la démission du commissaire aux comptes, la société AUDIEX SA à effet immédiat.

Septième résolution:

L'assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, les personnes ci-dessous comme nouveaux administrateurs de la Société:

- Maître Frédéric Noël, né le 13.09.1967, à Algrange (France), demeurant professionnellement au 1, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Administrateur;

- Maître Stéphanie Collmann, née le 07.01.1977, à Creutzwald (France), demeurant professionnellement au 1, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Administrateur;

- Monsieur Romain WAGNER, né le 26.06.1967, à Esch-Sur-Alzette, demeurant professionnellement au 1, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Administrateur Luxembourg;

L'assemblée Générale décide également de nommer, avec effet immédiat, la société Benoy Kartheiser Management Sàrl, ayant son siège social au 45-47, Route d'Arlon, L-1140 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg Section B n° 33.849, comme nouveau commissaire aux comptes.

Le mandat des nouveaux administrateurs et du nouveau commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PTOLEMEE S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2012066417/34.

(120093822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Swiss Re Europe Holdings S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 105.000.100,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 72.575.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2010 de Swiss Reinsurance Company Ltd ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, conformément à l'article 316 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Swiss Re Europe Holdings S.A.

Référence de publication: 2012065102/13.

(120091834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

Saga Conseil S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 72.141.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2012065103/10.

(120091801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

COS, Corporate Operational Strategies, Société Anonyme.

Siège social: L-2148 Luxembourg, 5, rue Fernand Mertens.

R.C.S. Luxembourg B 40.758.

L'an deux mil douze, le sept mai.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Corporate Operational Strategies» en abrégé «COS», anciennement dénommée «E-VISION», avec siège social à L-8280 Kehlen, 33A, rue de Marner, constituée sous la dénomination «NORMED FIN» par acte du notaire Réginald NEUMAN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 12 juin 1992, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations en 1992, page 24275. Les statuts ont été

modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 30 juillet 2009, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1794 du 16 septembre 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Claude Roger Laurent ANDRE, expert en stratégies industrielles, demeurant à Kehlen,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoît TASSIGNY, juriste, demeurant à Nothomb.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Francisco Manuel QUINTANS DE SOURE, économiste, demeurant à Kehlen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement du siège social de la société de Kehlen à L-2148 Luxembourg, 5, rue Fernand Mertens.
2. Modification afférente de l'article 2 des statuts.
3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-8280 Kehlen, 33A, rue de Mamer, à L-2148 Luxembourg, 5, rue Fernand Mertens, et de modifier en conséquence l'article 2, premier alinéa des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. 1^{er} alinéa.** Le siège social est situé à Luxembourg.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente est évalué à environ HUIT CENTS EUROS (800.-EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. ANDRE, B. TASSIGNY, M. QUINTANS DE SOURE, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 mai 2012. Relation: LAC/2012/21468. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2012.

Référence de publication: 2012065349/55.

(120093282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Metropolitan Investment Corporation, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 9.983.

Les comptes annuels au 31.12.2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012066357/9.

(120094517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Sun Life (Luxembourg) Finance No. 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 159.293.

In the year two thousand and twelve, on the eleventh day of May,

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Sun Life Assurance Company of Canada, a company incorporated and organized under the laws of Canada, having its registered office at 150 King Street West, Toronto, Ontario M5H 1J9, Canada (the "Sole Shareholder").

duly represented by Mr. Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy dated May 1, 2012.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to:

I. state that the Shareholder is the shareholder of Sun Life (Luxembourg) Finance No. 2 Sàrl, a private limited liability company ("Société à responsabilité limitée"), having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 159.293, incorporated by a deed received by Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg on January 31, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1119 on May 26, 2011 and amended for the last time by Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg on December 20, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 419 on February 16, 2012 (the "Company").

II. record the following resolutions which have been taken in the best interest of the Company, according to the agenda below:

Agenda

1. Amendment of articles 5.8 of the articles of incorporation of the Company;
2. Any other business.

The Sole Shareholder took the following resolutions:

Sole resolution:

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.8 of the articles of which shall read as follows:

" **5.8.** The holder of Mandatory Redeemable Preferred Shares will be entitled to an annual cumulative dividend equal to 7,68% of the par value of the Mandatory Redeemable Preferred Shares and attached share premium (if any)".

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase have been estimated at about one thousand four hundred Euros (1,400.EUR).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le onze mai,

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Sun Life Assurance Company of Canada, une société constituée et établie sous le droit du Canada, ayant son siège social situé à 150 King Street West, Toronto, Ontario, M5H 1J9, Canada (l'«Associé Unique»);

dûment représentée par Monsieur Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 1^{er} mai 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant ès-qualité, a déclaré et demandé au notaire:

I. d'acter que l'Associé Unique est l'associé de Sun Life (Luxembourg) Finance No. 2 Sàrl, une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 16 avenue Pasteur, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.293, constituée suivant acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 31 janvier 2011 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1119 le 26 mai 2011 et modifiée pour la dernière fois par Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, le 20 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 419 le 16 février 2012 (la «Société»).

II. d'enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt de la Société, selon l'ordre du jour ci-dessous:

Ordre du jour

- 1.- Modification de l'article 5.8 des statuts de la Société;
2. Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.8 des statuts de la Société qui pourra se lire de la façon suivante:

« **5.8.** Le détenteur de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables bénéficiera d'un dividende annuel cumulatif égal à 7,68% de la valeur nominale des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables et de la prime d'émission attachée le cas échéant».

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ mille quatre cents Euros (1.400.-EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, le président lève la séance.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu de la comparante, connue du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ladite comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mai 2012. Relation: LAC/2012/22871. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 juin 2012.

Référence de publication: 2012066460/93.

(120094050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

DGV Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 92.976.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012065386/9.

(120092695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Smart Private Managers (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 124.966.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 10 mai 2012

- Les mandats d'administrateur de Monsieur Jean-Michel WILLEMAERS (né le 28 septembre 1961 à Liège (B), demeurant au 18 A Vecmont, B-6980 La Roche en Ardenne). Madame Béatrice DURY-GOWAN (née le 2 janvier 1951 à Differdange (L), demeurant au 47, rue de Borscheid, L-8422 Steinfort) et Monsieur Jean-Pierre MALLIAR (né le 25 août 1972 à Rocourt (B), demeurant au 19, avenue Victor Teseh à B-6700 Arlon) sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2013.

- Monsieur Frank Moisson (né le 22 septembre 1973 à Metz, demeurant professionnellement au 2, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg) est nommé administrateur de la Société jusqu'à rassemblée générale statutaire de 2013.

- PricewaterhouseCoopers, Société à responsabilité limitée (Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esc h, R.C.S. Luxembourg B 65.477) est nommé comme réviseur d'entreprises agréé de la Société jusqu'à rassemblée générale statutaire de 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Jean-Michel WILLEMAERS / Jean-Pierre MALLIAR

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012065751/21.

(120093000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

DIF Infrastructure II Windenergy Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 141.857.

—

Le siège de La Société est transféré du 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 2, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg à partir du 25 mai 2012.

Le gérant de La Société, Manacor (Luxembourg) S.A., est résigné au 25 mai 2012.

DIF Management Luxembourg S.à r.l., avec son siège en 2, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, est nommé comme gérant unique de La Société à partir de 25 mai 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIF Infrastructure II Windenergy Luxembourg S.à r.l.

DIF Management Luxembourg S.à r.l.

Gérant

Référence de publication: 2012065388/17.

(120093078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

DIF RE Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.501,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 138.275.

—

Le siège de La Société est transféré du 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 2, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg à partir du 25 mai 2012.

Le gérant de La Société, Manacor (Luxembourg) S.A., est résigné au 25 mai 2012.

DIF Management Luxembourg S.à r.l., avec son siège en 2, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, est nommé comme gérant unique de La Société à partir de 25 mai 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIF RE Luxembourg S.à r.l.

DIF Management Luxembourg S.à r.l.

Gérant

Référence de publication: 2012065389/17.

(120093080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

FGP VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 138.641.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 31 mai 2012

Première résolution

Les associés de la société acceptent la démission de Monsieur Christian Senitz de son poste de gérant A de la société avec effet au 31 mai 2012.

Deuxième résolution

Les associés de la société nomment Monsieur Erwan Le Berre, né le 17 novembre 1972 à Bourges (France), résidant professionnellement à 6D Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, au poste de gérant A de la société avec effet au 1^{er} juin 2012.

Monsieur Erwan Le Berre est désigné pour une période illimitée jusqu'à sa démission ou son remplacement lors de l'assemblée générale des associés.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Référence de publication: 2012065426/20.

(120093050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Build Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 155.385.

—
Il résulte des contrats de vente conclus en date du 16 avril 2012 entre:

- Build Carlyle S.à r.l. (le "Cédant 1"), société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 128 356, et Abémont Hotels AG (le "Cessionnaire"), société anonyme, ayant son siège à Wetzikon ZH, c/o Feri Treuhand AG, Bahnhofstrasse 15, 8620 Wetzikon ZH, Suisse et immatriculée auprès du registre du commerce sous le numéro CH-020.3.031.835-8, que mille cent quatre-vingt (1.180) parts sociales de la Société ont été transférées du Cédant 1 au Cessionnaire;

- Montefiore Investment II FCPR représenté par Montefiore Investment (le "Cédant 2"), Fonds Commun de placement à risques, ayant son siège au 17 rue de Mirosmenil, 75008 Paris, France et immatriculé auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro 453184806, et le Cessionnaire, que soixante (60) parts sociales de la Société ont été transférées du Cédant 2 au Cessionnaire;

- MI Brittany FCPR représenté par Montefiore Investment (le "Cédant 3"), Fonds Commun de placement à risques, ayant son siège au 17 rue de Mirosmenil, 75008 Paris, France et immatriculé auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro 453184806, et le Cessionnaire, que cent quarante-sept (147) parts sociales de la Société ont été transférées du Cédant 3 au Cessionnaire.

Par ces transferts les parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

- Abémont Hotels AG: 1.387 parts sociales,
- Build Carlyle S.à r.l.: 2.700.997 parts sociales,
- Montefiore Investment II FCPR: 138.279 parts sociales,
- MI Brittany FCPR: 335.820 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2012.

Build Holding 2 S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012067246/32.

(120095263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.